

Diplôme d'Université Métiers du spectacle vivant : produire, diffuser, communiquer (théâtre, cirque, marionnettes)

OBJECTIF

préparer professionnellement et scientifiquement les intermittents du spectacle ou les salariés qui souhaitent se reconvertir ou se perfectionner aux métiers liés à la gestion, production, diffusion et communication des spectacles.

Métiers visés : Fiche ROME L1302 Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel. Assistant(e) ou administrateur(trice) de compagnie, chargé(e) ou attaché(e) de production de spectacles, chargé(e) ou attaché(e) de presse et relations publiques dans le monde du spectacle, programmateur(trice) de spectacles, administrateur de tournées de spectacle.

PUBLIC

- Bac +4 ou bénéficier d'une validation des acquis de l'expérience professionnelle

Une expérience dans le domaine est conseillée

Sélection sur dossier (curriculum vitae, lettre motivation, rédaction du projet professionnel) et entretien de

Nombre de places limité à 15 candidats

ORGANISATION

La formation se déroule sur l'année universitaire en alternance. Elle comprend un enseignement délivré par l'Université de Picardie Jules Verne (ou phase d'acquisition scientifique) et une phase d'apprentissage professionnel avec le stage professionnel.

Enseignement théorique : 150h (début novembre à fin janvier)

Stage professionnel : au minimum 420 heures (entre février et fin août)

Possibilité de suivre la formation à temps partiel sur 2 années

COÛT

2 600 € + coût inscription UPJV

Possibilité de prise en charge financière par AFDAS, UNIFORMATION, Fongécif et autre organisme

Possibilité de prise en charge financière par le Conseil Régional de Picardie pour les demandeurs d'emploi (sous réserve de passage en commission)

CONTACT

Formation continue

Dominique MARÉCHAL
Tél. : 03 22 80 69 09
dominique.marechal@u-picardie.fr

Peggy MORVILLEZ-DUBOS
Tél. : 03 22 80 69 06
peggy.dubos@u-picardie.fr

Formation initiale

Sylvie KHATMI
Tél. : 03 22 22 43 41
sylvie.khatmi@u-picardie.fr



- **Module 1. Histoire et politique culturelle (18h)**
 - Politiques nationales (10h)
 - Politiques territoriales (8h)
- **Module 2. Projets européens (18h)**
 - La politique culturelle européenne aujourd'hui (6h)
 - Production et diffusion d'un spectacle en Europe (6h)
 - Gestion de projet et coopération à l'échelle européenne (6h)
- **Module 3. Fabriquer et diffuser un spectacle (44h)**
 - Préparation et montage de production (4h)
 - Budget (6h)
 - Les contrats (6h)
 - Organisation de la tournée (4h)
 - Spécificités de la production et de la diffusion d'un spectacle de marionnettes et d'un spectacle de cirque (8h)
 - Détermination d'une politique de communication (8h)
 - Relations avec la presse (2h)
 - Relations publiques (6h)
- **Module 4. Présenter les spectacles (18h)**
 - Comment parler des spectacles ?
 - Comment écrire sur les spectacles ?
 - Comment constituer des dossiers de presse, des dossiers pédagogiques ?
- **Module 5. Analyse de structure et management d'équipe (10h)**
 - L'EPCC comme mode de gestion d'une entreprise culturelle (2h)
 - Les métiers du spectacle vivant et les différents statuts de salariés; l'organigramme (2h)
 - La convention collective des entreprises artistiques et culturelles et les accords d'entreprise (6h)
- **Module 6. Conduite de projet (24h)**
 - Il s'agira d'aider chaque étudiant à définir, formuler et formaliser son projet personnel en projet professionnel réalisable. Qu'il soit question d'un projet indépendant, de celui d'une structure, d'une institution ou d'une compagnie, l'objectif sera de le concevoir, de l'évaluer et de le mettre en oeuvre.
- **Module 7. Anglais (18h)**
 - Anglais appliqué à la production, la diffusion, la communication du spectacle vivant. Il s'agit ici d'utiliser l'anglais à la fois comme moyen d'analyse du spectacle vivant (à partir notamment de l'étude de la scène anglophone) et comme outil de communication d'une production, afin que chaque étudiant puisse acquérir les moyens de valoriser son projet professionnel sur un marché européen ou international.
- **Module 8. Stage**
 - Stage de deux à trois mois dans une compagnie ou une institution du spectacle vivant.
- **ORGANISATION**
 - 150 heures maximum d'enseignement et de suivi pédagogique hors phase stage professionnel
 - Contrôle continu et contrôle terminal (épreuve de 4 h)
 - Rédaction d'un mémoire et soutenance devant les membres d'un jury en juin
- [Communiqué presse DU Métiers du spectacle vivant 2017-2018](#)

Après lecture de cette fiche formation, présentant, les conditions d'accès, le programme et les contacts institutionnels, vous souhaitez :

- [Déposer une demande d'informations complémentaires sur cette formation](#)
- [Saisir un dossier administratif Formation Continue et Candidater \(DAEU, DU, ...\)](#)

En préalable à la saisie de ce dossier (qui ne prend que quelques minutes), munissez-vous prioritairement d'un Curriculum Vitae et d'une lettre de motivations au format numérique.

Il ne s'agit que d'une procédure de dépôt de dossier, sans engagement.

ATTENTION : pour certaines formations, cette candidature au titre de la formation continue ne dispense pas de la candidature pédagogique auprès de la composante gérant la formation.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre établissement et nous vous assurons une réponse dans les plus brefs délais.

Université de Picardie Jules Verne

Service universitaire de formation tout au long de la vie

10 rue Frédéric Petit

CS 44808

80048 Amiens Cedex 1(France)

Tél. : +33 (0)3 22 80 81 39

Fax : +33 (0)3 22 80 84 11

suftlv@u-picardie.fr

www.suftlv.u-picardie.fr